

**Liste des délibérations examinées
en séance du Bureau Communautaire du 10 Octobre 2022**

Date d'affichage : 10 Octobre 2022

Date de mise en ligne : 10 Octobre 2022

Délibération n°	Intitulé	Vote
2022.BC.024	Demande de subvention pour le programme ENS 2023	Unanimité
2022.BC.025	Convention tri partite : Mairie de Labry / OLC / Office Nationale des Forêts	Unanimité
2022.BC.026	Convention pour étude ENS Conroy Chevillon	Unanimité
2022.BC.027	Sensibilisation des agriculteurs du territoire à l'énergie photovoltaïque sur bâtiments agricoles	Unanimité
2022.BC.028	Demandes de subventions aux Associations : Pôle Solidarités	Unanimité

Le Président,
Luc RITZ



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
D'ORNE LORRAINE CONFLUENCES**

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix Octobre à dix-sept heures, le Bureau Communautaire d'Orne Lorraine Confluences s'est réuni à l'effet d'examiner les différentes questions inscrites à l'ordre du jour, la convocation ayant été transmise le 3 Octobre 2022.

Etaient présents : Mesdames BEAUGNON, GUIRLINGER, RIGGI et Messieurs RITZ, CORZANI, LOMBARD, TONIOLO, FORTUNAT, LAMORLETTE, BERG, BROGI, MAFFEI, HYPOLITE.

Était représenté : Didier DANTE donne procuration à Luc RITZ, Michel MANGIN donne procuration à Gérard HYPOLITE.

Était excusé : Monsieur VALENCE.

Secrétaire de séance : Catherine BEAUGNON

Membres en exercice : 16

Présents :13

Pouvoir : 2

Votants : 15

Le procès-verbal de la séance du 5 Juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

Le Président procède à l'appel des membres du Bureau Communautaire.

Ordre du Jour :

2022.BC.024 : Demande de subvention pour le programme ENS 2023

2022.BC.025 : Convention tri partite : Mairie de Labry / OLC / Office Nationale des Forêts

2022.BC.026 : Convention pour étude ENS Conroy Chevillon

2022.BC.027 : Sensibilisation des agriculteurs du territoire à l'énergie photovoltaïque sur bâtiments agricoles

2022.BC.028 : Demandes de subventions aux Associations : Pôle Solidarités

2022.BC.024 - Demande de subvention pour le programme ENS 2023

Il est proposé au Bureau Communautaire de valider le programme annuel 2023 pour les Espaces Naturels Sensibles Communautaires et les autres espaces naturels pour notamment les demandes de subvention. Pour information, le Conseil Départemental retravaille son dispositif d'accompagnement des collectivités sur ce point. Une date limite de dépôt des dossiers serait repoussée au 15 novembre au lieu du 15 octobre.

Les débats en commission se sont focalisés sur l'augmentation importante des animations scolaires. En effet, les efforts de la politique communautaire portent leurs fruits et de plus en plus d'écoles d'OLC viennent vers le service environnement pour disposer du programme d'accompagnement. La grande nouveauté 2022 du programme du Conseil Départemental 54 a été une ouverture au Co-Financement des animations environnements pour les scolaires ou pour le grand public vers des milieux « non ENS ».

Cette ouverture a permis au service environnement d'aller vers d'autres écoles n'ayant pas d'ENS à proximité. L'objectif est clairement d'expliquer à nos enfants que la nature remarquable n'est pas forcément à l'autre bout du monde mais à 2 minutes à pied de leurs écoles ou maisons. Pour pouvons aller désormais par exemple vers la frayère d'Hatrize, la pelouse du bois de Labry ou le site à Orchidées de Joeuf. Par contre, cela implique un passage de 40 animations scolaires à 93 pour 24 classes (au 19 septembre).

Auparavant nous étions à 20 par ENS communautaire. Le budget est donc augmenté fortement en ce sens et ne prend pas en compte les maternelles ni les animations des délégataires périscolaires. Ces derniers peuvent faire des demandes de subvention en direct auprès du Département. Pour OLC, les aides du Département ne pourra assurément pas suivre une telle augmentation. La commission environnement a suivi M. Mangin qui a souhaité que les efforts communautaires doivent être portés, dans le cadre de programmes scolaires vu avec l'Education Nationale, vers ces publics jeunes.

L'augmentation majeure du nombre de demandes de nos écoles ne doit pas non plus faire disparaître les animations pour le grand public. C'est pourquoi le programme maintient le budget d'animations « grand public » à 20 unités. Ces dernières pourront « sortir » également du support de visite ENS vers d'autres sites : ex : l'Orne, les frayères, les pelouses sèches de Labry, ...

Anne GUIRLINGER suggère de diversifier le public des animations vers le grand public dont les entreprises et ne pas se limiter aux scolaires pour faire connaître les ENS au plus grand nombre. Gérard HYPOLITE précise que 20 animations sont d'ores et déjà prévues pour le grand public.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Valide** ce programme 2023 ainsi que les demandes de subventions auprès des partenaires financiers et techniques et de les inscrire au budget 2023.

2022.BC.025 - Convention tri partite : Mairie de Labry / OLC / Office National des Forêts

Suite aux diagnostics environnementaux réalisés en interne et présentés en commission environnement. Il est proposé une première convention pour la mise en œuvre de la protection d'un premier site remarquable environnemental mais ne faisant pas l'objet d'une classification protectrice particulière.

La pelouse sèche du bois de Labry sera traitée de la même manière que les autres pelouses sèches gérées par OLC (mais présentes dans des ENS). Son entretien et sa réouverture entre donc dans le programme annuel ENS et fera l'objet de la même politique de gestion mais aussi de subvention.

Après réouverture, par des chantiers en interne et de bénévoles, les pelouses sèches sont confiées à l'entretien annuel (1 fauche tardive avec évacuation) à l'ESAT de Pierrevillers.

La commission Environnement a proposé la signature de la convention.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Autorise** le Président à signer cette convention et tout éventuel avenant y afférent.

2022.BC.026 - Convention pour étude ENS Conroy Chevillon

Lors d'une présente commission Environnement, il a été donné accord pour travailler avec les autres Communautés de Communes à l'activation de l'ENS du Conroy et du Chevillon.

La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch à l'initiative du projet propose une convention opérationnelle pour le portage de l'étude entre les différentes intercommunalités voisines. La convention ne porte pas sur la déclinaison opérationnelle des actions après la réalisation du plan de gestion. L'activation des études pour cet ENS se situe dans une logique de travail amont aval sur ce bassin versant et de gestion de cet ENS inter-territoire avec nos partenaires mosellans. Il n'est pas prématuré d'estimer que le gros des travaux sera en amont pour la restauration des zones humides (secteur mosellan).

Reliquat prévisionnel OLC : 7 821 € HT. L'agence de l'eau finance l'étude à 80% à la CA du Val de Fensch. La somme sera à inscrire au budget 2023 et 2024.

La commission Environnement a proposé la signature de la convention.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Autorise** le Président à signer cette convention et tout éventuel avenant.

2022.BC.027 - Sensibilisation des agriculteurs du territoire à l'énergie photovoltaïque sur bâtiments agricoles

A la suite d'une réflexion du groupe de travail agriculture et dans un souci de production d'énergie durable et de conservation des sols agricoles, le photovoltaïque sur toitures pourrait être encouragé auprès des agriculteurs. Ils sont probablement nombreux à se poser des questions sur cette thématique mais manquent parfois d'éléments techniques. Des échanges ont ainsi été engagés avec la chambre d'agriculture de Meurthe et Moselle.

En découle une proposition d'organiser une journée de formation sur le photovoltaïque (le format d'une journée est optimal car le photovoltaïque est une thématique complexe et technique dont les éléments évoluent constamment et qui nécessite une journée complète si l'on veut aborder correctement le sujet).

- Journée de formation VIVEA, animée par la Chambre d'agriculture 54 (conseillère énergie), afin d'avoir un regard technique et objectif sur le sujet. Reste à charge agriculteur : 40€ pour les chefs d'exploitations.
- But de la formation : apporter aux agriculteurs intéressés de l'information sur le photovoltaïque, du contenu technique et répondre à leurs interrogations.
- A l'issue de la réunion les agriculteurs auront toutes les cartes en main pour décider s'ils souhaitent ou non aller plus loin dans un projet photovoltaïque et se lancer dans une étude de faisabilité.

→ Une **intervention d'ENEDIS** est tout à fait possible lors de cette journée, pour parler des problématiques de raccordement notamment (intervention intéressante et complémentaire à celle de la Chambre d'agriculture)

Suites de la réunion, accompagnement possible par la CDA54 :

- La Chambre d'agriculture peut par la suite accompagner les agriculteurs qui veulent se lancer dans un projet photovoltaïque sur toiture en réalisant pour eux une **étude de faisabilité économique** individuelle (analyse de rentabilité, dimensionnement, viabilité à long terme...). Ces études ne sont pas réalisées par un promoteur PV, elles sont donc objectives et basées sur le retour d'expérience des exploitants qui ont déjà des panneaux sur leur exploitation.
- La Chambre d'agriculture propose également aux agriculteurs un **groupement d'achats des centrales photovoltaïques**, permettant de diminuer fortement le coût des installations.

Participation possible de la CCOLC :

- Possibilité de prise en charge en partie des 40€ restant à charge par agriculteur participant
- Possibilité de mise à disposition d'une salle et gestion de l'aspect « convivial » de la journée (repas, buffet...etc)

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Valider** la participation d'OLC à la formation, à hauteur de 20 € par participant.

2022.BC.028 - Demandes de subventions aux Associations : Pôle Solidarités

Fédération Française de Cardiologie / Club Cœur et Santé de JARNY : 1050€

L'association Club Cœur et Santé a pour but :

- D'informer et d'éduquer le public en vue de la prévention des maladies cardiovasculaires
- De promouvoir et de favoriser les recherches médicales
- D'apporter une aide à la réadaptation et à la réinsertion des cardiaques dans la vie sociale
- De former le public aux gestes qui sauvent

Toutes ces actions se font en liaison avec l'Association de Cardiologie de Lorraine et la Fédération Française de Cardiologie.

Une subvention est sollicitée pour aider financièrement à la réalisation de l'évènement « Parcours du Cœur 2022 », au Château de Moncel à JARNY.

Association Une Rose Un Espoir : 1000€

Demande pour participer à la manifestation « Une Rose Un Espoir », qui permet de récolter des fonds pour la Ligue contre le Cancer 54.

Association Espoir & Vie : 500€

L'association Espoir & Vie rayonne sur le territoire avec comme objectifs :

- Sensibilisation et information sur le dépistage organisé du cancer du sein
- Aide et soutien à toute personne concernée par le cancer

Les fonds sollicités participeront à la mise en place de l'ensemble de leur programme d'actions et de développer des activités de bien-être et de promotion de la santé.

- **Vu** la délibération n°2018-CC-059 du 4 Juin 2018, validant le règlement d'attribution des subventions,
- **Vu** la délibération n°2019-CC-087 du 29 Septembre 2019, modifiant le règlement d'attribution des subventions,
- **Vu** l'avis favorable de la Commission Solidarités et Mobilité du 21 Septembre 2022.

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur les demandes de subventions entrant dans le champ d'application des délégations du bureau, soit celles inférieures ou égales à 5 000 €.

Anne GUIRLINGER souhaite savoir si l'association « Tous derrière Géraldine » bénéficie de subvention de la part d'OLC. Catherine BEAUGNON indique qu'une aide indirecte lui a été attribuée, environ 1 000 €, grâce à l'achat de 800 livrets à destination des femmes atteintes du cancer du sein et de leurs proches.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Emet** un avis favorable sur les demandes de subventions aux associations suivantes :

Organisme	Subvention
Fédération Française de Cardiologie	1 050 €
Une Rose, Un espoir	1 000 €
Espoir et Vie	500 €

La Secrétaire de Séance,
Catherine BEAUGNON



Le Président d'Orne Lorraine Confluences,
Luc RITZ



SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022

2022.BC.024 : Demande de subvention pour le programme ENS 2023

2022.BC.025 : Convention tri partite : Mairie de Labry / OLC / Office Nationale des Forêts

2022.BC.026 : Convention pour étude ENS Conroy Chevillon

2022.BC.027 : Sensibilisation des agriculteurs du territoire à l'énergie photovoltaïque sur bâtiments agricoles

2022.BC.028 : Demandes de subventions aux Associations : Pôle Solidarités

ETAT DES MEMBRES PRESENTS :

DELEGUE(E)S	COMMUNES
BEAUGNON Catherine	JARNY
BERG André	ANOUX
BROGI Fabrice	AUBOUE
CORZANI André	JOEUF
FORTUNAT André	VAL DE BRIEY
GUIRLINGER Anne	FRIAUVILLE
HYPOLITE Gérard	HATRIZE
LAMORLETTE Christian	VALLEROY
LOMBARD Christian	MOINEVILLE
MAFFEI Jean-Claude	GIRAUMONT
RIGGI Marie-Christine	BATILLY
RITZ Luc	LABRY
TONIOLO Jean	HOMECOURT

La Secrétaire de Séance,
Catherine BEAUGNON



Le Président d'Orne Lorraine Confluences,
Luc RITZ



Date de mise en ligne sur le site internet : 9 11 2022